

(1)

(N° 302.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1853.

Concession d'un chemin de fer de Tubise aux Acren, par Eughien ⁽¹⁾.

Sous-amendement proposé par M. le Ministre des Travaux Publics.

Remplacer les mots : *se dirigeant vers Grammont ou vers les deux Acren*,
par ceux-ci : *se dirigeant sur un point de la Dendre à déterminer par le
Gouvernement.*

Proposition présentée par M. DUMORTIER.

Je propose :

L'ajournement du projet de loi.

Et en cas de rejet de l'ajournement, d'insérer dans le projet de loi le mot de
Braine-le-Comte au lieu de celui de *Tubise*.

Et d'ajouter le paragraphe suivant :

La clause de préférence et le dernier paragraphe de l'art. 32 du cahier des
charges sont supprimés.

(1) Projet de loi, n° 157.

Rapport, n° 280.

Amendement, n° 500.
